



signature acte de vente pendant la période Coronavirus

Par **xade59**, le **01/04/2020** à **15:14**

Suite à un compromis de vente signé il trois mois, le notaire du vendeur, nous propose une signature définitive en période de confinement et propose une signature non présenteielle par procuration donnée à ce dernier. Hors le compromis de vente a été signé avec des conditions suspensives de travaux à réaliser par le propriétaire actuel. Nous ne pouvons donc pas à ce jour vérifier la conformité des travaux à réaliser. Notre refus, peut-il remettre en cause l'achat ?

Par **youris**, le **01/04/2020** à **15:58**

bonjour,

vous pouvez refuser puisque l'ordonnance ci-dessous suspend l'écoulement de presque tous les délais pendant l'état d'urgence sanitaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041755644&categorieLien=id>

salutations

Par **xade59**, le **01/04/2020** à **18:00**

Bonjour,

Je vous remercie, pour cette réponse.

Salutations,